

Destinataires :

- T2BF

## **Info-SERI n°245**

27 novembre 2018

### **Mise à jour des Conventions T2-BF liée au démarrage de TIPS**

Dans le cadre de la transposition de l'orientation (UE) 2018/1626 de la BCE du 3 août 2018 modifiant l'orientation BCE/2012/27 relative au système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel (TARGET2) (BCE/2018/20), les conventions de comptes Target2-Banque de France ont été modifiées.

Ces mises à jour permettent d'intégrer les changements induits par le démarrage du service Eurosystem de règlements des paiements instantanés TIPS (*Target Instant Payment Settlement*).

On peut ainsi noter que :

- TIPS utilisant la terminologie « DCA (*dedicated cash account*) » tout comme T2S pour désigner les comptes ouverts dans les systèmes, afin d'éviter toute confusion les conventions distinguent désormais les DCA T2S et les DCA TIPS.
- Certaines définitions ont été ajoutées pour intégrer les spécificités liées à TIPS (DCA TIPS, compte MP lié, Jour ouvré...).
- Les horaires de fonctionnement TARGET2 ont été mises à jour pour intégrer les interactions entre TARGET2 et TIPS.

Conformément aux dispositions des conventions T2-BF qui en régissent les modifications, les nouvelles modifications sont portées à la connaissance des titulaires de comptes MP par le présent InfoSERI.

Les nouvelles conventions ainsi que l'Orientation TARGET2 BCE/2018/1626 sont disponibles sur le site internet de la Banque de France, via le lien suivant :

<https://www.banque-france.fr/stabilite-financiere/infrastructures-de-marche-et-systemes-de-paiement/target2-banque-de-france/textes-juridiques>

**Les titulaires de comptes MP T2-BF disposent d'un délai de 14 jours après envoi du présent InfoSERI pour manifester leur refus des modifications, entraînant alors la résiliation de la Convention et partant, la clôture du compte. En l'absence de désaccord, les titulaires de compte MP T2-BF sont réputés consentir aux modifications.**

Contact	Courriel	Téléphone	Télécopie
Direction du SERI	<a href="mailto:seri@banque-france.fr">seri@banque-france.fr</a>	+ 33 1 42 92 61 90	+ 33 1 42 97 76 31
SERI-SAR Enregistrement	<a href="mailto:t2bf-admin@banque-france.fr">t2bf-admin@banque-france.fr</a>	+ 33 1 42 92 24 82	+ 33 1 42 92 24 45
SERI-T2BF Gestionnaire	<a href="mailto:t2bf@banque-france.fr">t2bf@banque-france.fr</a>	+ 33 1 42 97 79 00	+ 33 1 42 92 98 58
SERI-T2BF TEST	<a href="mailto:t2bf-cust@banque-france.fr">t2bf-cust@banque-france.fr</a>	+ 33 1 42 97 79 88	+ 33 1 42 92 63 45
<b>Adresse postale : 33-2320 DSPM-SERI 75049 Paris Cedex 01</b>			

**BCE** : <http://www.ecb.europa.eu/paym/t2/html/index.en.html>

**BDF** : <http://www.target2bf.fr/identification.html> Utilisateur: T2User; Mot de passe: Target2-BF